



CH-3003 Berne, OFAG

Destinataires :

- Chef/fes de service
- Responsables des améliorations structurelles
- Responsables des bâtiments ruraux
- Responsables du génie rural
- Responsables de caisses de crédit

Notre référence : het/nlm
Berne, le 24 janvier 2023

Circulaire 1/2023

Crédits d'investissement, aide aux exploitations et contributions pour améliorations structurelles : contingents 2023

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous vous remercions de nous avoir fait parvenir les renseignements que nous vous avons demandés en novembre 2022 au sujet de l'estimation des nouveaux fonds nécessaires pour les crédits d'investissement (CI), des aides aux exploitations paysannes (AEP) et des crédits de paiement.

Fait réjouissant : les fonds dégagés pour le crédit de paiement, soit 87,04 millions de francs, ont aussi pu être entièrement utilisés en 2022 (2021 = 84,30 millions). Les engagements encore en suspens se montaient fin 2022 à 101,02 millions de francs (fin 2021 : 96 millions de francs). Comme c'était déjà le cas l'an dernier, l'OFAG disposera en 2023 d'un total de **87,04 millions de francs pour le crédit de paiement**. Mais, comme les années précédentes, les montants demandés par tous les cantons excèdent les fonds disponibles. Les moyens dont ont besoin les cantons pour les paiements sont dans l'ensemble de 27,6 % (2022 = 32,3 %) supérieurs au crédit de paiement à disposition. C'est pourquoi les montants alloués seront de nouveau inférieurs aux besoins que vous avez indiqués.

Nous procédons, comme l'année précédente, à la répartition des crédits de paiement sur la base de la proposition formulée avec *suissemelio*. Nous avons donc utilisé les critères d'attribution suivants :

- moyenne des crédits utilisés au cours des trois dernières années ;
- fonds nécessaires pour l'année à venir ;
- engagements encore en suspens au 31 décembre de l'année précédente.

Vous trouverez les calculs effectués dans les tableaux Excel ci-joints, qui vous permettront de comprendre exactement comment les crédits ont été attribués.

1 Crédits d'investissement (rubrique A 235.0102) et aide aux exploitations paysannes (rubrique A 235.0103)

Nous prions les cantons de communiquer, respectivement d'ici à fin janvier 2023 ou à fin juillet 2023, les montants supplémentaires provenant du fonds de roulement CI ou AEP dont ils ont besoin. Nous aurons ainsi la possibilité de résilier les fonds nécessaires auprès d'autres cantons dans un délai de trois mois et d'informer ceux-ci en temps voulu. Le niveau des liquidités du fonds de roulement est actuellement suffisamment élevé pour couvrir les besoins. Nous donnerons une vue d'ensemble complète aux cantons qui le souhaitent.

2 Crédit d'engagement (rubrique V0266.01) et crédit de paiement (rubrique A 236.0105)

Le crédit d'engagement affecté aux améliorations structurelles pour la période allant de 2022 à 2025 se monte à 340,2 millions de francs. En 2022, 96,96 millions de francs ont été engagés au total. Il reste donc un montant de 243,24 millions de francs utilisable jusqu'en 2025. Comme indiqué dans la [lettre circulaire 1/2022](#), des crédits d'engagement vous ont été attribués en une seule fois pour l'ensemble de la période quadriennale de 2022 à 2025. En conséquence, nous avons déduit des crédits alloués au 1^{er} janvier 2022 le montant des engagements pris en 2022, puis inscrit la nouvelle somme dans eMapis. Ce montant recalculé sera à votre disposition jusqu'au début de la procédure de traitement des demandes par ordre d'arrivée en 2025. Nous vous rappelons qu'il incombe à chaque canton de répartir en conséquence les fonds alloués pour la période qui reste jusqu'en 2025. Nous continuerons à retenir au total 8 millions de francs au titre de réserve fédérale, que nous gardons surtout pour les situations extraordinaires et les cas de rigueur. Comme nous l'avons déjà indiqué à diverses reprises, nous remanierons cette année la clé de répartition des crédits de paiement et des crédits d'engagement. Un travail auquel différents cantons seront également invités à participer en temps utile.

Après évaluation des budgets cantonaux, nous estimons que la contre-prestation cantonale pourra être fournie dans la majorité des cas. Au vu des actuels plans financiers cantonaux, nous nous attendons pour le moment à ce que les besoins financiers tendent à augmenter. Nous tiendrons compte des résultats lors du remaniement de la clé de répartition.

Vous trouverez en annexe des informations détaillées sur les crédits de paiement et leur répartition entre les cantons en 2023. Nous avons conservé 5 millions de francs au titre de réserve fédérale afin de préserver notre marge de manœuvre en cas de situations et de projets extraordinaires dans des cantons.

Vous pouvez également consulter le contingent global de votre canton pour le crédit d'engagement restant pour la période de 2023 à 2025 ainsi que pour le crédit de paiement en 2023, dans eMapis, sous *Gestion des finances / Aperçu / 2023*.

Nous vous prions de nous faire parvenir au fur et à mesure les demandes de contributions assorties des documents dûment complétés conformément à la [circulaire 2 / 2019](#). Il incombe au canton d'assurer et de surveiller la répartition du crédit entre les différents services cantonaux concernés.

Les délais de réservation impartis pour 2023 sont les suivants :

- Crédit d'engagement : pas de délai de réservation (seulement à partir de 2025)
- Crédit de paiement : 31 octobre 2023

Après échéance des délais de réservation susmentionnés, les contingents de paiement attribués reviendront à d'autres cantons. Nous pouvons vous assurer que le paiement relatif aux demandes qui nous sont soumises d'ici au **17 novembre 2023 dans leur intégralité** sera effectué avant la fin de l'année en cours, en fonction du budget disponible. Il se peut que les montants ne soient versés qu'en janvier 2024 pour les demandes de paiement présentées ultérieurement.

Veuillez par ailleurs noter que toute demande de paiement déposée et dépassant votre contingent restant sera automatiquement prise en compte pour la procédure de traitement par ordre d'arrivée. En

conséquence, si votre crédit est épuisé prématurément, vous pouvez également présenter des demandes pour la procédure de traitement par ordre d'arrivée avant le délai de réservation mentionné. Nous continuerons à traiter les demandes au fur et à mesure à partir du début de la procédure de traitement par ordre d'arrivée.

Le programme eMapis sera de nouveau disponible l'année prochaine pour des engagements et des paiements, au plus tard, à partir du **15 janvier 2024**.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de réussite et de santé tout en nous réjouissant de pouvoir poursuivre cette collaboration fructueuse.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'agriculture

Thomas Hersche
Responsable du secteur
Améliorations foncières

Pièces jointes :

– Répartition des crédits de paiement entre les cantons

Améliorations structurelles: Répartition des crédits entre les cantons pour l'année 2023

Crédit de paiement

en CHF

Canton	Besoins financiers 2023	Répartition 2023	Besoins financiers requis par les cantons 2023: divergence	Besoins financiers requis par les cantons 2023: divergence en %	Canton
ZH	3'500'000	2'621'731	-878'269	-25%	ZH
BE	14'000'000	10'441'183	-3'558'817	-25%	BE
LU	6'300'000	4'650'548	-1'649'452	-26%	LU
UR	1'300'000	970'154	-329'846	-25%	UR
SZ	3'800'000	2'857'415	-942'585	-25%	SZ
OW	1'290'000	950'767	-339'233	-26%	OW
NW	900'000	683'851	-216'149	-24%	NW
GL	2'500'000	1'836'294	-663'706	-27%	GL
ZG	200'000	151'160	-48'840	-24%	ZG
FR	11'150'000	8'245'627	-2'904'373	-26%	FR
SO	3'064'000	2'249'753	-814'247	-27%	SO
BL	2'610'000	1'926'939	-683'061	-26%	BL
SH	1'800'000	1'280'535	-519'465	-29%	SH
AR	1'200'000	893'924	-306'076	-26%	AR
AI	2'300'000	1'652'272	-647'728	-28%	AI
SG	6'300'000	4'633'787	-1'666'213	-26%	SG
GR	16'000'000	12'083'508	-3'916'492	-24%	GR
AG	2'600'000	1'906'637	-693'363	-27%	AG
TG	1'650'000	1'223'727	-426'273	-26%	TG
TI	2'200'000	1'496'834	-703'166	-32%	TI
VD	8'500'000	6'012'584	-2'487'416	-29%	VD
VS	10'000'000	7'458'801	-2'541'199	-25%	VS
NE	3'375'000	2'464'929	-910'071	-27%	NE
GE	1'000'000	736'866	-263'134	-26%	GE
JU	3'500'000	2'608'475	-891'525	-25%	JU
Réserve	0	5'000'000	5'000'000	0%	Réserve
Total	111'039'000	87'038'300	-24'000'700		

Proposition pour le calcul de la répartition des crédits entre les cantons

Budget Crédit de paiement OFAG 2023	Réserve CH	Budget résiduel à répartir entre les cantons 2023			Total Besoins financiers Cantons 2023	Total des besoins financiers des cantons après correction	Différence		
87.04	5.00	82.04			111.04		29.00		
		82.04				106.91	24.87		
		77%				100%	23%		

En millions CHF

Canton	Crédits utilisés en moyenne au cours des trois années précédentes (2020-2022)	Besoins financiers 2023	Allocations en suspens au 31.12.2022	Part des engagements ouverts par rapport à l'utilisation moyenne sur 3 ans (2020-2022)	Part des engagements ouverts	Réduction en raison des engagements ouverts	Attribution selon les engagements ouverts 2023	Correction en raison du budget 2023	Attribution définitive 2023	Besoins financiers des cantons 2023: divergence	Besoins financiers des cantons 2023: divergence en %	Canton
ZH	1.85	3.50	1.53	82.87%	2.39%	0.08	3.42	-0.79	2.62	-0.88	-25%	ZH
BE	12.12	14.00	11.84	97.66%	2.81%	0.39	13.61	-3.17	10.44	-3.56	-25%	BE
LU	4.53	6.30	5.98	132.13%	3.80%	0.24	6.06	-1.41	4.65	-1.65	-26%	LU
UR	0.95	1.30	0.91	95.52%	2.75%	0.04	1.26	-0.29	0.97	-0.33	-25%	UR
SZ	2.74	3.80	1.91	69.81%	2.01%	0.08	3.72	-0.87	2.86	-0.94	-25%	SZ
OW	1.01	1.29	1.39	137.35%	3.95%	0.05	1.24	-0.29	0.95	-0.34	-26%	OW
NW	0.98	0.90	0.33	34.14%	0.98%	0.01	0.89	-0.21	0.68	-0.22	-24%	NW
GL	1.31	2.50	1.94	148.71%	4.28%	0.11	2.39	-0.56	1.84	-0.66	-27%	GL
ZG	0.25	0.20	0.13	52.41%	1.51%	0.00	0.20	-0.05	0.15	-0.05	-24%	ZG
FR	8.23	11.15	10.38	126.08%	3.63%	0.40	10.75	-2.50	8.25	-2.90	-26%	FR
SO	1.49	3.06	2.24	149.91%	4.32%	0.13	2.93	-0.68	2.25	-0.81	-27%	SO
BL	1.40	2.61	1.85	131.64%	3.79%	0.10	2.51	-0.58	1.93	-0.68	-26%	BL
SH	0.59	1.80	1.50	253.29%	7.29%	0.13	1.67	-0.39	1.28	-0.52	-29%	SH
AR	1.23	1.20	1.25	101.56%	2.92%	0.04	1.16	-0.27	0.89	-0.31	-26%	AR
AI	0.96	2.30	2.12	221.75%	6.39%	0.15	2.15	-0.50	1.65	-0.65	-28%	AI
SG	5.02	6.30	7.24	144.17%	4.15%	0.26	6.04	-1.40	4.63	-1.67	-26%	SG
GR	15.96	16.00	8.78	55.02%	1.58%	0.25	15.75	-3.66	12.08	-3.92	-24%	GR
AG	1.82	2.60	2.80	154.12%	4.44%	0.12	2.48	-0.58	1.91	-0.69	-27%	AG
TG	0.97	1.65	1.13	116.42%	3.35%	0.06	1.59	-0.37	1.22	-0.43	-26%	TG
TI	1.63	2.20	6.43	393.72%	11.34%	0.25	1.95	-0.45	1.50	-0.70	-32%	TI
VD	5.34	8.50	14.50	271.80%	7.82%	0.66	7.84	-1.82	6.01	-2.49	-29%	VD
VS	8.31	10.00	8.09	97.29%	2.80%	0.28	9.72	-2.26	7.46	-2.54	-25%	VS
NE	2.02	3.38	3.39	167.58%	4.83%	0.16	3.21	-0.75	2.46	-0.91	-27%	NE
GE	0.33	1.00	0.46	138.08%	3.98%	0.04	0.96	-0.22	0.74	-0.26	-26%	GE
JU	2.89	3.50	2.89	100.01%	2.88%	0.10	3.40	-0.79	2.61	-0.89	-25%	JU
Réserve					0.00%	0.00	0.00	0.00	5.00	5.00		Réserve
Total	83.94	111.04	101.02	3472.84%	100.00%	4.13	106.91	-24.87	87.04	-24.00		

Crédits utilisés en moyenne au cours des trois années précédentes

En millions CHF

Canton	2020	2021	2022	Crédits utilisés en moyenne
ZH	1.09	2.38	2.07	1.85
BE	12.97	12.56	10.85	12.12
LU	4.53	4.36	4.69	4.53
UR	0.35	1.00	1.50	0.95
SZ	2.36	2.76	3.11	2.74
OW	0.89	1.01	1.14	1.01
NW	0.90	0.94	1.09	0.98
GL	0.93	1.09	1.91	1.31
ZG	0.18	0.39	0.20	0.25
FR	7.00	8.36	9.34	8.23
SO	1.20	1.51	1.77	1.49
BL	1.14	1.37	1.69	1.40
SH	0.35	0.76	0.66	0.59
AR	1.37	1.23	1.09	1.23
AI	0.83	1.06	0.98	0.96
SG	5.85	4.22	5.00	5.02
GR	16.66	15.82	15.38	15.96
AG	1.77	2.30	1.38	1.82
TG	0.97	1.12	0.82	0.97
TI	1.30	1.87	1.73	1.63
VD	5.54	3.80	6.68	5.34
VS	8.28	8.02	8.64	8.31
NE	1.60	2.65	1.81	2.02
GE	0.04	0.65	0.30	0.33
JU	2.43	3.06	3.19	2.89
CH	0.06	0.03	0.03	0.04
Total	80.60	84.30	87.04	83.98

11.01.2023 / BLW, nlm

Estimation des besoins financiers pour l'année 2023

En millions CHF

Crédit de paiement					
Canton	Améliorations foncières (génie rural)	Mesures pour les bâtiments ruraux	PDR	Total	Canton
ZH	2.75	0.75	0.00	3.50	ZH
BE	8.00	5.00	1.00	14.00	BE
LU	4.00	2.00	0.30	6.30	LU
UR	0.84	0.46	0.00	1.30	UR
SZ	2.40	1.40	0.00	3.80	SZ
OW	0.64	0.65	0.00	1.29	OW
NW	0.58	0.32	0.00	0.90	NW
GL	1.66	0.84	0.00	2.50	GL
ZG	0.00	0.20	0.00	0.20	ZG
FR	5.15	4.00	2.00	11.15	FR
SO	2.35	0.72	0.00	3.06	SO
BL	0.99	0.52	1.10	2.61	BL
SH	1.20	0.60	0.00	1.80	SH
AR	0.40	0.80	0.00	1.20	AR
AI	1.20	1.10	0.00	2.30	AI
SG	3.50	2.30	0.50	6.30	SG
GR	11.30	3.20	1.50	16.00	GR
AG	1.75	0.75	0.10	2.60	AG
TG	0.60	0.65	0.40	1.65	TG
TI	0.80	0.70	0.70	2.20	TI
VD	5.00	2.50	1.00	8.50	VD
VS	5.00	3.80	1.20	10.00	VS
NE	0.70	2.30	0.38	3.38	NE
GE	0.10	0.40	0.50	1.00	GE
JU	2.30	0.90	0.30	3.50	JU
Réserve	0.00	0.00	0.00	0.00	Réserve
Total	63.21	36.86	10.98	111.04	

11.01.2023 / BLW, nlm

Allocations en suspens au 31.12.2022

En millions CHF

Canton	Total des crédits d'engagement	Total des crédits de paiement	Total des allocations en suspens
ZH	4.96	3.43	1.53
BE	32.61	20.77	11.84
LU	13.32	7.33	5.98
UR	2.58	1.67	0.91
SZ	6.89	4.98	1.91
OW	2.51	1.12	1.39
NW	1.63	1.30	0.33
GL	4.20	2.25	1.94
ZG	0.28	0.15	0.13
FR	36.14	25.76	10.38
SO	5.54	3.30	2.24
BL	4.60	2.75	1.85
SH	1.94	0.45	1.50
AR	2.35	1.10	1.25
AI	2.87	0.75	2.12
SG	12.61	5.36	7.24
GR	32.19	23.41	8.78
AG	6.01	3.21	2.80
TG	2.17	1.04	1.13
TI	12.87	6.43	6.43
VD	28.78	14.27	14.50
VS	26.16	18.07	8.09
NE	14.03	10.65	3.39
GE	1.06	0.60	0.46
JU	9.97	7.08	2.89
Réserve	0.00	0.00	0.00
Total	268.26	167.24	101.02

11.01.2023 / BLW, nlm